

# DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RESEAU ELECTRIQUE BASSE TENSION GROUPE E

## RENSEIGNEMENTS INDISPENSABLES

1. Propriétaire: \_\_\_\_\_  
Adresse: \_\_\_\_\_
2. Emplacement de la construction  
Lieu, rue, n°: \_\_\_\_\_  
Commune: \_\_\_\_\_ Parcelle, art. n°, coord.: \_\_\_\_\_
3. Caractéristiques du bâtiment :     industriel                       commercial  
    villa à \_\_\_\_ famille/s     locatif, nombre d'appartements \_\_\_\_\_  
    autres \_\_\_\_\_
4. Architecte ou personne chargée des travaux: \_\_\_\_\_

### Les annexes ci-après, sont indispensables pour traiter votre dossier :

- un plan de situation extrait du cadastre (éch. 1:500 ou 1:1000)
- un plan avec emplacement du tableau électrique
- un plan de façade avec proposition d'emplacement du CSG
- une fiche PDIE 53.15.01 concernant l'accessibilité aux CSG et aux compteurs (uniquement pour les habitations de plus de 3 logements)

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES (si disponibles)

5. Genre de chauffage prévu :             à mazout  
    avec pompe à chaleur\*  
    autre\*
- \*description du système à remettre avant réalisation de l'installation PDIE art. 63
6. Production d'eau chaude :             électrique, contenance du chauffe-eau: litres \_\_\_\_\_ nbre \_\_\_\_\_  
    autres
7. Installation autoproductrice :         IAPa (avec mise en parallèle)  
    IAPs (sans mise en parallèle)
8. Entreprise autorisée chargée des installations électriques : \_\_\_\_\_  
   \_\_\_\_\_  
   \_\_\_\_\_
9. Intensité des fusibles du coupe-surintensité général (CSG): \_\_\_\_\_ A
10. Remarques : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_ Signature: \_\_\_\_\_

## INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Nous rappelons que la responsabilité de la pose des coffrets dans les règles de l'art incombe au maître d'œuvre, respectivement à l'entreprise de construction mandatée pour les travaux. **En aucun cas Groupe E ne saurait être tenu pour responsable de la présence d'humidité ou de condensation dans l'environnement des coffrets, ni être appelé à réparer quelque dommage qui pourrait survenir dans ces cas.**

Afin de prévenir tous problèmes de condensation à l'intérieur du coffret électrique ou multimédia, nous attirons votre attention sur la nécessité d'observer les quelques prescriptions ci-après concernant la pose de ces éléments :

- Respecter les directives du plan de pose établi par le fournisseur (fourni avec moule d'encastrement)
- L'implantation du coffret doit se faire, si possible, dans un mur à l'arrière duquel il n'y a pas de pièces chauffées (mur de cave, garage, réduit, etc.)
- Si l'implantation du coffret se fait dans un mur avec une pièce chauffée à l'arrière ou une salle d'eau, il faut mettre en place une isolation supplémentaire au dos du coffret selon plan du fournisseur, ceci afin d'éviter la formation de condensation à l'intérieur du boîtier
- L'architecte doit donner au préalable toutes les informations nécessaires au maçon sur la nature et l'épaisseur de l'isolation à mettre en place, en fonction des situations, pour éviter tout problème de condensation.